

**Conseil Municipal - BVV - Animation et développement du centre-ville -
Participation des élus et fonctionnaires municipaux à des colloques -
Rappels au règlement de M. NACHIN, Conseiller Municipal**

M. NACHIN : Nous avons été un peu étonnés de constater en lisant BVV de ce mois-ci...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : ... Je vous coupe tout de suite la parole, c'est à propos du point n° 1 sans doute ?

M. NACHIN : C'est un rappel au règlement ! Il est étonnant que le journal municipal publie déjà un article sous le titre «un bon budget» comme si celui-ci avait déjà été discuté et adopté par le Conseil Municipal. Nous pensons qu'il y a là quelque chose d'un peu prématuré.

Nous avons également appris, par la presse, la constitution d'un certain nombre de commissions dont sont parties prenantes la Municipalité et la Chambre de Commerce sur les problèmes d'animation du centre-ville, de circulation et de sécurité. Nous souhaitons que les Conseillers Municipaux ne soient pas dessaisis de leurs responsabilités et que les commissions qui existent et qui ont en charge le développement de l'urbanisme au centre-ville, les problèmes de circulation, soient saisies de tous ces problèmes, quitte à ce qu'elles soient élargies à des personnalités qui pourraient venir par exemple du monde du commerce, cela ne nous gênerait pas du tout. Mais nous constatons qu'il y a là un «dévoiement» de la démocratie, et la mise à l'écart d'un certain nombre de représentants de la minorité qui ne sont pas appelés à participer à ces commissions.

Je voudrais ajouter, alors là vous allez me dire que ce n'est pas du tout en rapport avec le problème, eh bien j'interpellerai M. le Député-Maire sur ce sujet lors d'une prochaine séance puisque mon interpellation n'a pas été déposée pour ce sujet.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Sur quel sujet disiez-vous qu'il n'y a pas de relation avec les précédents ?

M. NACHIN : Sur le fait qu'il y a un certain nombre de membres du Conseil Municipal ou de la Municipalité qui font des voyages qu'on apprend par hasard. Il y a un certain nombre de responsables des services qui participent à des colloques et nous souhaiterions, pour que ces voyages n'apparaissent pas comme des voyages de tourisme, que lorsqu'un élu participe à un voyage ou un chef de service à une rencontre ou à un colloque, dont les frais sont assumés par la Municipalité, que ces personnes rendent compte devant les commissions auxquelles elles appartiennent de ce qu'elles ont appris au cours de ces voyages ou de ces colloques, et que ces commissions, pour l'occasion, soient ouvertes à tous les membres du Conseil Municipal qui souhaiteraient y participer.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : M. NACHIN s'étonne toujours de la vie active qu'ont les élus municipaux, notamment ceux de l'exécutif. Tant mieux ! Cela suppose qu'effectivement nous sommes là pour remplir une mission. Alors, il y a trois points dans votre intervention si j'ai bien compris. Seul le premier à la limite pouvait être un rappel au règlement mais nous répondrons à ces trois questions puisque nous sommes là pour nous expliquer.

Sur la première, en effet BVV est paru vendredi matin, a publié un article de l'Adjoint chargé des finances qui était prêt pour la préparation du budget. C'est un article qui est une information. Je crois que vous ne trouvez nulle part dans cet article que le budget, tel qu'il est présenté par l'exécutif, notamment par l'Adjoint aux finances a été voté. C'est une information que nous avons tenu à donner à tous les Bisontins. Le Premier Adjoint souhaitait effectivement que la publication de cet article paraisse en mars et non pas en avril, un mois après l'intérêt ne serait pas le même et il est paru avant que nous en parlions ici. Mais ce qui a été publié dans BVV, chacun d'entre vous l'a reçu dix jours plus tôt car nous en avons discuté dans une Commission du Budget élargie à l'ensemble des Conseillers Municipaux. Vous étiez donc tous parfaitement informés avant les Bisontins de ce qui paraît sur les deux pages de BVV. Donc, ce n'est pas court-circuiter le Conseil Municipal que d'offrir à tous les Bisontins une information que vous connaissez tous, plus en détail même, mais qui est aussi un article pédagogique vous permettant, à vous,

de mieux comprendre ce qu'on vous a peut-être mal expliqué dans ces différentes réunions de Commission du Budget élargie.

Voilà sur le premier point. Je signale d'ailleurs que ce n'est pas la première fois que la presse municipale ou la presse locale publie à titre d'information sur un dossier quelconque, des articles avant nos débats. Ceci étant dit, je l'expliquais en Commission du Budget, le budget est une pièce montée difficile, complexe, que nous vous présentons globalement, que nous pourrions peut-être améliorer si vous le souhaitez par des amendements que vous présenterez, mais pour nous, exécutif, c'est un ensemble tellement difficile à modifier que nous vous le présenterons, j'allais dire globalement.

Sur le deuxième point, je pense que les différents adjoints sont tout à fait libres de leurs mouvements dans les relations qu'ils peuvent avoir avec tel ou tel organisme bisontin : Chambre de Commerce, Union des Commerçants, etc., alors vous parlez je pense d'une commission ou d'une mission d'information sur le centre-ville, c'est bien cela ? Je laisserai le soin à Jean PONÇOT qui a cela en charge de répondre.

Quant au troisième point sur les voyages, sur les colloques, soit des membres de la Municipalité, soit des chefs de service, en aucun cas, un seul voyage ne sera consacré à du tourisme. Ce n'est pas du tourisme qui est fait ; là encore c'est une infirmation que nous allons chercher à l'extérieur de Besançon, fort heureusement d'ailleurs. Nous prenons exemple sur Angers pour telle chose, nous allons à Tours, à Toulouse, à Lille ou ailleurs pour voir ce qui se passe dans tel secteur, et nous le faisons bien entendu en relation avec les services et les chefs de service compétents pour que nous puissions améliorer le fonctionnement des services à Besançon. C'est le seul but des voyages qui sont faits ici ou là par tel adjoint ou par tel chef de service.

Il n'y a absolument pas d'autres questions à se poser. Bien entendu les Conseillers Municipaux en profitent par ricochet, mais il n'est pas dans mes intentions de demander un compte rendu exhaustif pour qu'une information soit faite dans la commission. Vous n'êtes pas là, je pense, pour contrôler les allées et venues de tel chef de service, c'est de la responsabilité du Maire. En tout cas je puis vous affirmer que ce n'est en aucun cas des voyages de loisirs, c'est toujours dans la perspective de regarder de plus près. D'ailleurs, inversement, de nombreuses délégations d'autres villes viennent voir à Besançon ce qui s'y passe. Je pense qu'ils le font aussi avec l'accord de leur Maire et de leur Conseil Municipal, tout au moins dans leur majorité.

M. PONÇOT : Monsieur NACHIN, j'ai effectivement l'habitude d'entendre vos critiques, je ne doutais pas que vous critiqueriez ma volonté de concertation avec toutes les forces vives de la Ville de Besançon. Si vous vous souvenez bien, Monsieur NACHIN, j'avais effectivement dit lors du débat sur la ZAC de Châteaufarine, que je comprenais l'angoisse des commerçants du centre-ville de Besançon et que j'étais prêt à discuter avec eux une sorte de pacte de dynamisme du centre-ville.

Nous avons donc rencontré, ultérieurement à ce Conseil Municipal, la Chambre de Commerce et l'Union des Commerçants, et nous avons conclu qu'il était bon que la Ville puisse se concerter avec la Chambre de Commerce et les commerçants sur un certain nombre d'éléments.

De plus, la Délégation Régionale au Commerce, à l'Industrie et à l'Artisanat, nous a proposé de faciliter ces études préalables à un certain nombre de prises de décisions, et le Ministère s'est même engagé à financer certaines de ces études. C'est par conséquent maintenant une sorte d'entente quadripartite qui se fait pour étudier les conditions du développement du centre-ville de Besançon. Cela ne veut pas dire simplement que la Ville de Besançon souhaite avoir l'avis, les études qui sont faites dans d'autres secteurs de l'opinion publique de la Ville de Besançon. Voilà ! mais nous tiendrons compte aussi du point de vue des associations de quartier. D'ailleurs nous les associons, par exemple sur le projet d'aménagement de la place du Marché, autour de la Chambre de Commerce et des commerçants, il y aura aussi le Comité de Quartier, la DRAC ; nous avons des contacts avec tous ceux qui peuvent avoir quelque chose à dire sur un projet quelconque de redynamisation du centre-ville.

Mme FOLSCHWEILLER : Sur ce point, je regrette qu'on n'en ait pas parlé en Commission d'Urbanisme, d'autant que je vous avais interpellé, Monsieur PONÇOT dans votre bureau, à propos des projets qui se préparaient sur la place du Marché.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est vraiment des projets assez lointains.

Mme FOLSCHWEILLER : Je trouve que c'est dommage car on apprend par la presse qu'il y a de nombreuses commissions et même en Commission d'Urbanisme on n'est pas au courant, c'est tout.

Je reviens à la première interpellation relative à l'article de BVV. On ne peut pas critiquer le fait de donner des informations, mais personnellement c'est le titre qui m'a interpellé. Le fait de présenter le budget 1990 comme un bon budget, on a l'impression qu'il est...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On ne pouvait pas dire le contraire quand même ! Que vous, vous le disiez tout à l'heure, mais enfin c'est nous qui signons l'article...

M. NACHIN : Un bon budget ! On va être obligé de le voter !

(rires).

Mme FOLSCHWEILLER : L'article sous-entend qu'il a déjà été discuté.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On ne vous oblige à rien !

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je voulais revenir sur l'aménagement du centre-ville. Effectivement, lors de la discussion budgétaire à l'Assemblée Nationale, à l'automne, le Ministre du Commerce et de l'Artisanat, M. DOUBIN, a fait part de sa politique, c'est-à-dire d'intervenir sur quelques cas, quelques cas exemplaires en France pour aider au financement d'aménagement des centres urbains. A cette occasion, je lui avais d'ailleurs touché personnellement un mot sur le cas difficile de Besançon et ce que je crois dire ici et souhaiter, je m'adresse peut-être particulièrement à M. PONÇOT, c'est que notre Commission d'Urbanisme, commission à laquelle j'appartiens, soit saisie dès sa prochaine réunion, sur les intentions de la Mairie de Besançon à ce sujet. D'autant n'est-ce pas Monsieur PONÇOT, que si nous voulons prendre effectivement rang sur ces crédits d'État, il faut le faire le plus vite possible.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je pense que vous avez raison mais on ne peut pas informer la commission des premiers préalables qui se nouent. J'avais personnellement vu un jour M. CANDIAR du Ministère, au cours d'un déjeuner à l'Élysée, et il m'avait dit : «je suis d'accord de venir à Besançon, c'est intéressant», suite à ce qu'avait dit M. DOUBIN, et je l'invitai à prendre lien avec la Chambre de Commerce, il est venu. On a eu une première discussion et une première approche, mais il est certain que tout cela va se monter et que l'Adjoint, à la Commission, présentera sous peu je l'espère, des éléments plus affinés. Dès qu'on a une réflexion qui nous passe dans la tête, on ne va pas saisir une commission pour dire : dites on pourrait peut-être discuter de cela. Mais dès que c'est quelque peu avancé, enfin avant que cela ne le soit trop, on en parle dans les commissions respectives.

M. PONÇOT : Je voudrais simplement ajouter que nous avons eu deux réunions, simplement pour examiner comment nous pourrions travailler ensemble. Autrement dit, c'est uniquement sur les méthodes que nous avons discuté jusqu'à présent et non pas sur le fond des problèmes.

Mais je retiens votre idée, Monsieur le Député. Nous avons effectivement dit qu'il fallait que nous arrivions avant le mois de mai, juin, à faire un document que nous transmettrions au Ministère parce que Besançon peut être effectivement choisie comme une ville test dans ce domaine-là, et c'est bien dans cette perspective que nous allons travailler.

Je vous promets donc de faire le point à la prochaine Commission d'Urbanisme sur ce que nous avons déjà fait, mais pour l'instant, ça n'a pas dépassé la question des méthodes de travail et d'approche,

ce qui est important d'ailleurs car je crois que la façon dont on aborde une question est très importante pour pouvoir ensuite déboucher sur des résultats concrets.

M. JACQUEMIN : Je veux ajouter Monsieur le Maire que nous avons tous eu le sentiment dans cette affaire, que la médiatisation de ce dossier était partie un peu trop tôt et qu'on vendait peut-être la peau de l'ours avant de l'avoir tué. J'ai eu moi-même ce sentiment en lisant cet article.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : La médiatisation provient peut-être de l'excellence des journalistes que nous avons localement et qui sont sur le fait même...

M. NACHIN : Je voudrais dire, afin que les excellents journalistes qui sont dans la salle ne soient pas engagés sur une fausse voie par la réponse que vous avez faite concernant les voyages d'élus ou de chefs de service, que je suis totalement favorable à ce que les élus et les chefs de service aillent voir ailleurs et même parfois très loin ce qui se passe. Simplement, j'ai appris par exemple qu'il y avait un élu qui était allé à Kalinine durant l'été ; j'aimerais bien qu'on puisse savoir un peu ce qu'il a pu apprendre là-bas, ou ailleurs.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il en parlera dans sa commission puisque c'est au niveau des jumelages qui sont possibles avec Kalinine que l'Adjoint est allé voir ce qu'était Kalinine et il y était invité par notre collègue, le Maire de Kalinine. L'Adjointe puisque c'est de Paulette KUNSTLER qu'il s'agit, est chargée des jumelages. Elle ne va pas vous dire chaque fois qu'elle se rend à Fribourg, à Huddersfield, etc., elle est allée faire le tour du propriétaire de nos jumelages. Je l'ai encouragée à faire cela, elle l'a bien fait et elle est allée entre autres à Kalinine. Elle n'est pas obligée en rentrant de téléphoner à NACHIN pour dire : «excusez-moi, je suis allée faire un petit saut à Kalinine».

(rires).

M. NACHIN : Monsieur le Député-Maire, je ne savais même pas que c'était de Paulette KUNSTLER dont il s'agissait. J'ai vaguement entendu parler qu'il y avait un élu, un responsable de la Municipalité qui était allé à Kalinine.

A Kalinine ou ailleurs, car d'autres vont ailleurs et ce que je souhaiterais, je répète ma proposition, c'est que lorsqu'il y a des déplacements qui ont lieu comme ceux que je viens d'indiquer, les commissions soient informées de ce que l'on a pu apprendre ici ou là et je crois que cela serait profitable pour tout le monde.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je suis persuadé qu'à la Commission des Jumelages, dont vous faites partie Monsieur NACHIN, Paulette KUNSTLER expliquera, fera le point des jumelages puisque je lui avais demandé de faire le tour pour que nous puissions engager une vraie politique de relation avec les villes jumelées. Elle va s'y efforcer dans les mois qui viennent.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, deux mots pour vous dire qu'une lecture attentive du document que vous nous avez remis pour la séance d'aujourd'hui, de présentation du budget primitif de la Ville pour 1990, pouvait en effet prêter à confusion dans l'esprit de ceux des Conseillers Municipaux qui ne sont pas membres de l'exécutif.

Deux exemples si vous le voulez puisque M. NACHIN parle de Kalinine, c'est vrai que page 5 de ce document, on fait état d'un projet de coopération économique avec la Ville de Kalinine faisant suite à un déplacement en juin 1989 dans cette ville d'une délégation bisontine. Je ne crois pas que le Conseil Municipal ait été saisi de ce projet de coopération économique.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'était avant que vous en soyez membre...

M. VIALATTE : Je retire donc ce que je viens de dire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il faut essayer de vous mettre dans le bain !

M. VIALATTE : Je pourrais lire effectivement attentivement tous les comptes rendus de Conseil, comme vous l'avez sûrement fait, mais c'est un peu fastidieux.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, je n'en fais pas la lecture, je les vis tous.

M. VIALATTE : Vous les vivez. Et puis la deuxième remarque, c'est qu'il est fait allusion dans le cadre du bilan de l'activité 1989 du Conseil Municipal et de la Municipalité, d'une étude sur le centre-ville menée avec les services de l'État ; donc on pouvait imaginer qu'au titre du bilan, des éléments de cette étude puissent nous être communiqués.

M. TOURRAIN : Pouvez-vous me dire, Monsieur le Maire, à quelle date on a discuté de ce projet économique de liaison avec Kalinine, car moi je vis aussi les Conseils Municipaux et je ne me souviens pas avoir eu quelque chose de précis concernant cette possibilité.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On rafraîchira votre mémoire.

M. TOURRAIN : Puisqu'on peut discuter comme on l'entend...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Parce que d'habitude vous ne le pouvez pas ?

M. TOURRAIN : Non, vous nous empêchez de le faire ! Je vais donc vous suggérer quelque chose qui est la suite de ce que je vous ai déjà proposé ; je vous avais suggéré de faire ensemble le tour de notre bonne ville, pour de visu tous les deux...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais vous savez bien Monsieur TOURRAIN que c'est votre compagnie qui ne me plaît guère pour faire le tour de la ville, c'est tout !

M. TOURRAIN : D'accord ! Je vous avais donc proposé de faire le tour...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : ... On prendra NACHIN, ça fera trois !

M. TOURRAIN : ...de faire le tour de la ville, avec M. NACHIN d'accord, sa compagnie me plaît énormément (rires).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien ! Très bien !

M. TOURRAIN : Je ferai volontiers le tour de la ville avec lui et avec vous pour regarder ce qui peut être amélioré par nous-mêmes.

Autre chose, vous nous dites que des Conseillers ou des Adjoints ou des chefs de service se déplacent. Eh bien je vous suggère, Monsieur le Maire, d'effectuer, là aussi ensemble, des déplacements dans un certain nombre de villes de France, d'importance similaire à la nôtre ou plus petite, pour voir sous les différents aspects quelles sont les leçons que l'on peut tirer de leur développement. Tout à l'heure, je vous ferai encore d'autres propositions puisque j'en suis aux propositions. J'espère que celle-là recueillera votre agrément ; on ira à plusieurs de façon à ne pas recevoir les critiques de tourisme.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien, vous supposez alors que nous puissions engager des crédits de la Ville pour quelques voyages annuels ? Je vous dirai simplement que sur la ligne budgétaire concernant les frais de déplacement des élus et des chefs de service, il y a quelque chose comme 180 000 F dans l'année ; et sur cette part-là, beaucoup d'élus ne voyagent pas du tout.

M. BOICHARD : Pour répondre sur ce point plus particulier, lorsqu'il y a à peu près un mois, un mois et demi, j'ai envoyé à tous les chefs de service et à tous les élus une note attirant leur attention sur le coût des déplacements, en leur disant très clairement que les sommes qui étaient prévues dans chaque service et pour le compte des élus ne seraient en aucune façon confortées en cours ou à la fin de l'année par des transferts venus d'ailleurs, j'ai reçu de la part de certaines organisations syndicales et plus particulièrement une réplique extrêmement rude me disant que cette mesure nuisait à la formation du

personnel et des élus. Moi je maintiens quand même la position, c'est-à-dire que nous réduisons au minimum ces frais en essayant de faire en sorte qu'il n'y ait jamais beaucoup de personnes qui se déplacent à la fois et qu'on essaie de réduire ces déplacements en temps. Il y a économie dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous fermons cette parenthèse. Je crois qu'il n'y a pas d'excès dans ce domaine-là. Ce que souhaitait M. NACHIN, c'est que cela serve à quelque chose ; je suis persuadé que c'est dans l'intérêt des services et du fonctionnement de la Ville que ces quelques colloques ou voyages sont réalisés par nos collègues ou nos chefs de service.

Dont acte.